

1.Intitulé du dossier

Procédure concernée <i>(élaboration de PLU ou PLUi, révision de PLU ou PLUi, déclaration de projet impactant un PLU)</i>	Territoire concerné
MODIFICATION DU PLU	Commune de Villiers Saint Frédéric

2. Identification de la personne publique responsable

Personne Publique responsable	Monsieur Sylvain DURAND, Maire de la commune
Courriel	cabinetdumaire@mairie-vsff.fr

3.Caractéristiques principales de la procédure

Personne à contacter + courriel	Madame Corinne RICHARD Directrice Générale des Services 01 34 89 28 54 (ligne directe) 01 34 89 01 98 (standard) dgs@mairie-vsff.fr
---------------------------------	---

3.1. Caractéristiques générales du territoire

Nom de la (ou des) commune(s) concernée(s)	Commune de Villiers-Saint-Frédéric
Nombre d'habitants concernés <i>(au dernier recensement général de la population)</i> et évolution démographique (tendance passée et future)	Recensement INSEE 2018 : 2 908 habitants Très forte hausse dans les années 80 et croissance constante mais plus modérée depuis. Après une quasi-stagnation sur 2008-2013, la population est repartie à la hausse entre 2013 et 2018 (+187 habitants soit une croissance de 7%).
Superficie du territoire	5,06 km ²

3.2. Quelles sont ses grandes orientations d'aménagement

Le PADD décline le projet de ville selon trois grandes orientations :

1. Un développement maîtrisé du bourg dans un objectif de mixité durable
2. Préserver le caractère rural et les qualités environnementales du village
3. Créer une nouvelle structure centrale afin de mieux relier les quartiers

3.3. Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées pour cette procédure ? Quelles sont les raisons du choix de la procédure ?

Comparaison entre le document d'urbanisme actuellement en vigueur et le projet du nouveau document d'urbanisme

Les grandes évolutions réglementaires de la présente modification apportées au PLU sont :

- La correction d'une erreur matérielle en réintégrant au dossier de PLU la modification approuvée en 2017 et oubliée dans la modification de 2020.
- La modification et la précision des OAP sur des secteurs déjà identifiés comme « à urbaniser » AUa et AUb.
- La suppression, modification ou création d'emplacements réservés en fonction de l'évolution des projets communaux de voiries, d'équipements publics, de liaisons douces, stationnement, etc.
- des modifications dans le règlement d'urbanisme portant sur : l'augmentation de la part des logements sociaux, des prescriptions réglementaires nouvelles pour l'installations des pompes à chaleur, des antennes de télécommunication et les conteneurs de déchets, la part d'arbres à planter en cas d'abattage, des évolutions sur quelques règles de constructibilité (art 6, art 7, art 8, art 9, art 13) dans les U et AU du PLU, l'évolution de quelques règles de stationnement en zone AUa, AUb, et AUi.

3.3.bis Quelles sont les évolutions successives du PLU en vigueur depuis son approbation ?

- *Evolutions successives du PLU depuis son approbation, dans le cas d'une révision dite " allégée", d'une mise en compatibilité ou d'une modification de PLU.*
- *Appréciation des incidences cumulées de ces évolutions.*

Le PLU a été approuvé le 12/02/2013.

Depuis 2013, 3 procédures de modification du PLU ont été approuvées : le 13/01/2014, le 25/09/2017 et le 18/03/2021.

Objectifs de la modification n°1 : modification à la marge du règlement d'urbanisme

Objectifs de la modification n°2 : vise principalement le secteur AUc autour de la Gare : création d'une OAP, modification du zonage (division en deux zones) et du règlement

Objectifs de la modification n°3 : mise en conformité réglementaire, vise à faciliter la réalisation de logement social, encadre l'urbanisation de la zone UD

3.4 Le projet sera-t-il soumis à d'autre (s) type (s) de procédures (s) ou consultations (s) réglementaire (s) (exemples : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, autorisations du SCOT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme ...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement...) ? Si oui, préciser le type de procédure.

Non la procédure de modification du PLU ne fera pas l'objet d'autres procédures ou d'autres consultations.

3.5. Contexte de la planification : le territoire est-il concerné par...	
<ul style="list-style-type: none"> • un ScoT ? un CDT ? Si oui, le(s)quel(s) ? • ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la loi « Grenelle2 » ? 	<p>La commune de Villiers-Saint-Frédéric est concernée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) • Le Schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY)
- un (ou plusieurs) SAGE ? Si oui, le(s)quel(s) ?	La commune de Villiers-Saint-Frédéric est concernée par le SAGE de l'EPTB Mauldre.
- un PNR ? Si oui, le(s)quel(s) ?	Non, le PNR le plus proche situé en limite communal est celui du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

3.6. Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire (ou au moins un des documents d'urbanisme en vigueur, pour un projet de PLUi) a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

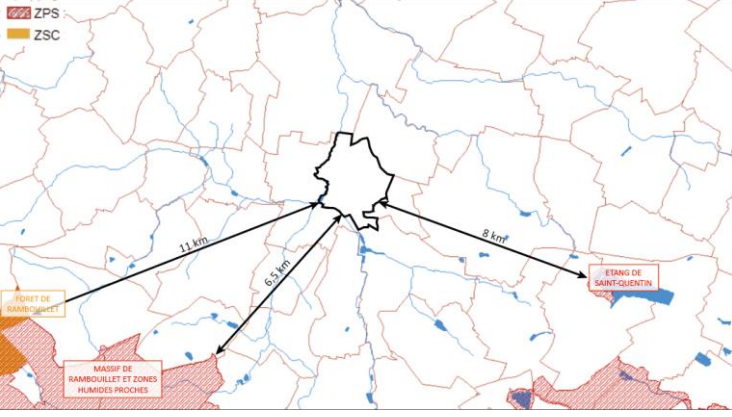
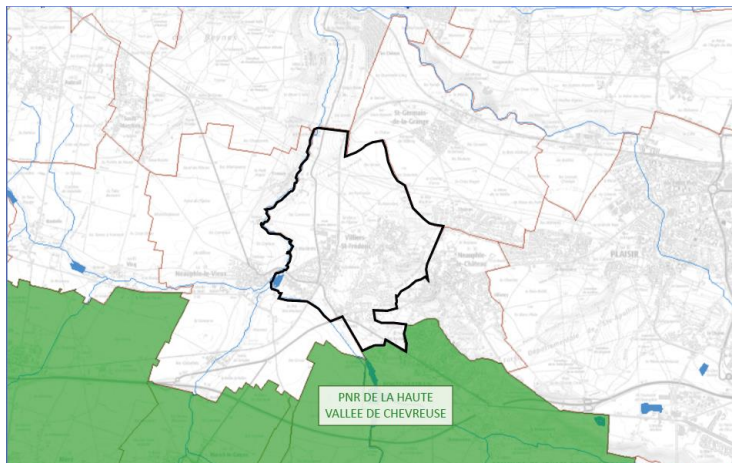
Dans le cas d'une déclaration de projet, une étude d'impact est-elle prévue ?

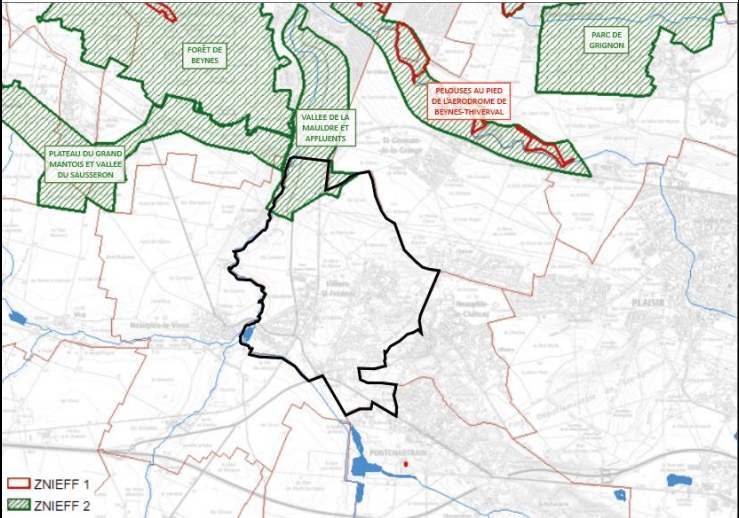

Le PLU actuel n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

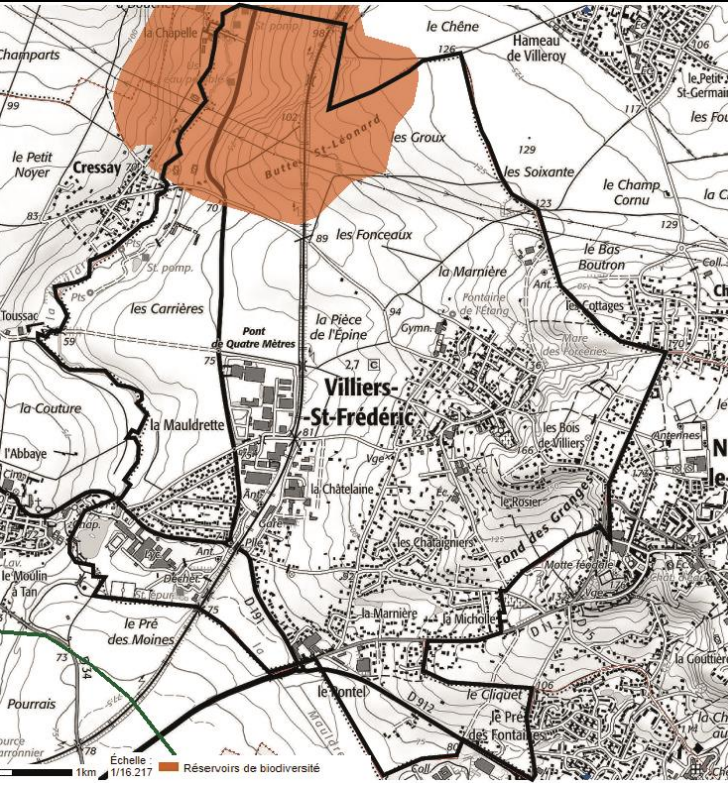
4. **Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé**

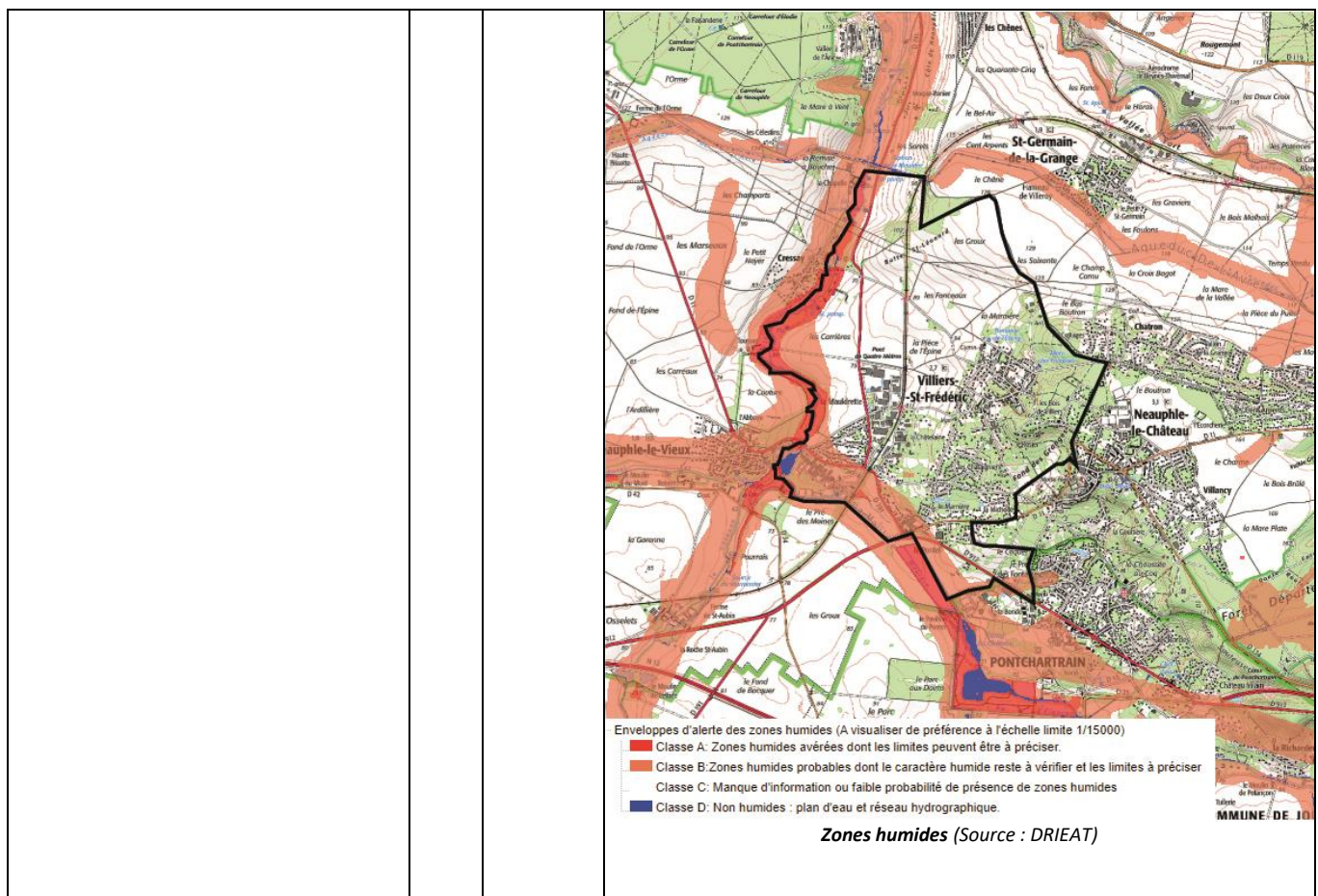
Le pétitionnaire s'attachera à décrire les principaux enjeux du territoire concerné par le document d'urbanisme, le projet et ses incidences sur ces enjeux. Ces incidences peuvent être décrites suivant leur probabilité de survenue, leur caractère temporaire ou permanent, leur degré et leur caractère positif ou négatif, leur étendue géographique, leur caractère cumulatif, réversible etc. ...

Le diagnostic porte en particulier sur les zones susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du document

4.1. Milieux naturels et biodiversité			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ?
Zone Natura 2000		X	<p>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ? Indiquer la localisation, la distance et les milieux naturels concernés</p> <p>Les deux sites Natura 2000 les plus proches sont les Zones de Protection Spéciale (ZPS) de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines (8,3 km) et du Massif de Rambouillet (6,9 km).</p>  <p><i>Natura 2000 (Source : DRIEAT)</i></p>
Réserve naturelle (régionale ou nationale) ou Parc naturel régional ?		X	<p>Le Parc naturel régional (PNR) le plus proche se situe à la limite communale sud du territoire. Il s'agit du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.</p>  <p><i>PNR (Source : DRIEAT)</i></p>

<p>Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II</p>	<p>X</p>	<p>La commune de Villiers-Saint-Frédéric compte une ZNIEFF de type 2 : « La vallée de la Mauldre et affluents »</p> <p>La ZNIEFF de type 1 la plus proche se situe à environ 1,5km de la commune, il s'agit des « Pelouses au pied de l'aérodrome de Beynes-Thiverval ».</p>  <p style="text-align: center;"><i>ZNIEFF (Source : DRIEAT)</i></p>
<p>Arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p>	<p>X</p>	<p>Le territoire de Villiers-Saint-Frédéric ne compte pas d'arrêté préfectoral de protection de biotope sur son territoire.</p> <p>La commune se situe à proximité de 2 sites faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gisement lutétien de la ferme de l'Orme à Beynes (1,9km) ; - Sites du Lutétien dans l'enceinte du parc de Grignon à Thiverval-Grignon (3,5km).  <p style="text-align: center;">APPG : Arrêtés préfectoraux de protection de géotope <i>APPG (Source : DRIEAT)</i></p>
<p>Réservoirs et continuités écologiques repérée par la commune ou l'intercommunalité, par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ou par le schéma régional de</p>	<p>X</p>	<p>Le Schéma de cohérence écologique (SRCE) d'Île-de-France identifie un réservoir de biodiversité au nord de Villiers-Saint-Frédéric.</p>

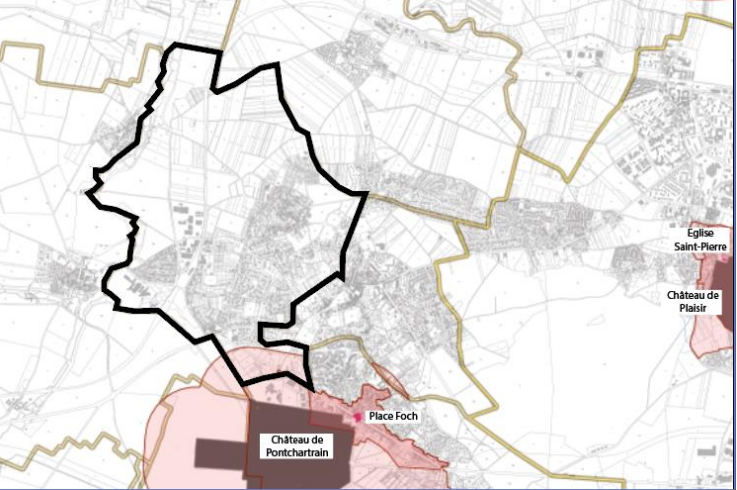

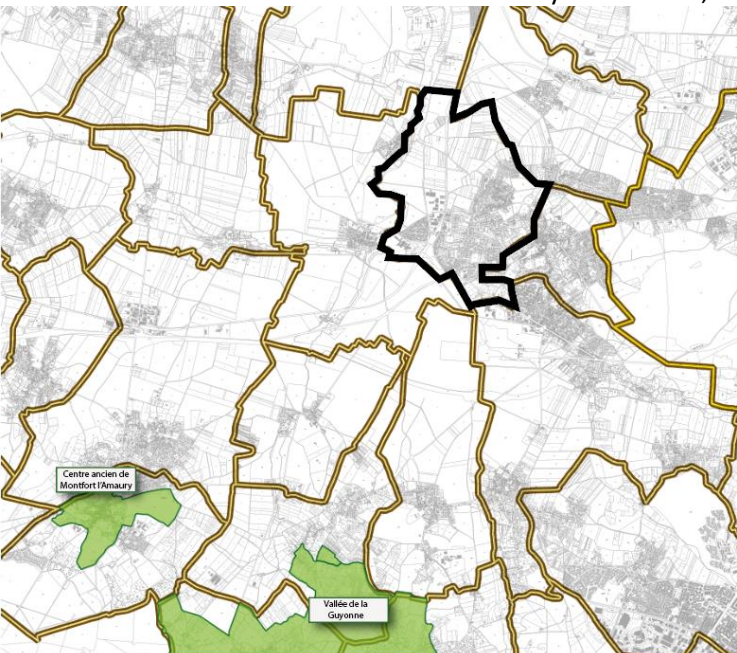
<p>cohérence écologique (SRCE) ?</p>			 <p style="text-align: center;">Réservoirs de biodiversité (Source : DRIEAT)</p>
<p>Le diagnostic a-t-il fait l'objet d'un repérage écologique ? (Joindre le rapport et/ou les conclusions)</p>		X	
<p>Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? Repérée par un document de rang supérieur (ScoT, SDRIF...) ou par un autre document ?</p>	X		<p>La carte des Zones Humides de la DRIEAT identifie plusieurs enveloppes d'alertes sur le territoire communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 zone de classe A (Zones humides avérées dont les limites peuvent être précises) : sur la limite est du territoire - 1 zone de classe B (Zones humides probables dont le caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser) : sur toute les limite nord-est et sud-est du territoire 1 zone de classe D (Plan d'eau et réseaux hydrographique): correspondant à l'étang de la Mauldre.

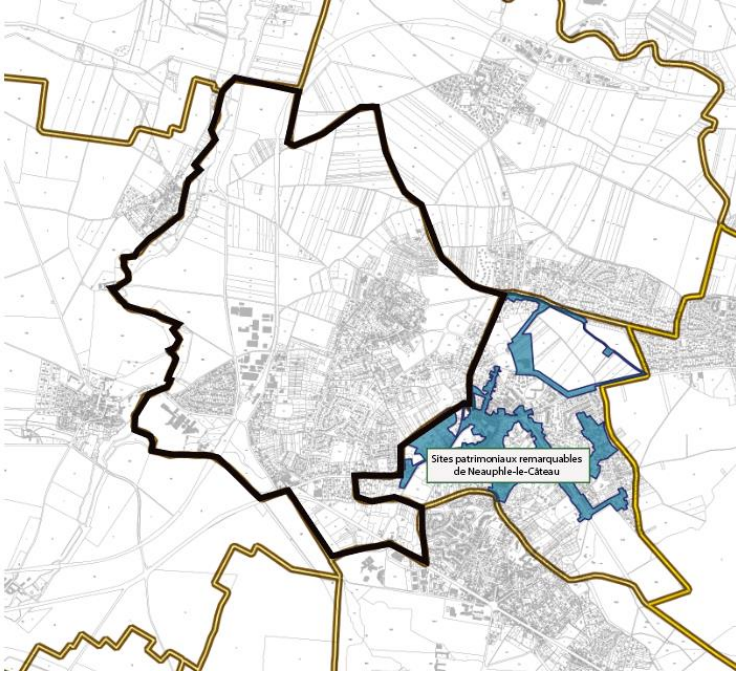



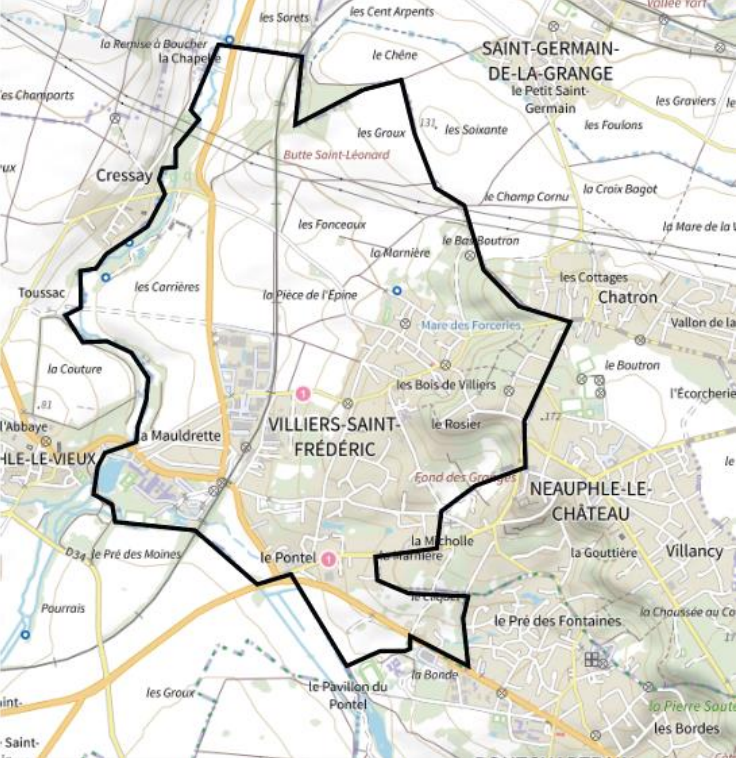
Espace Naturel Sensible ? Forêt de Protection ? Espaces boisés Classés ?	X	Des Espaces Boisés Classés sont identifiés au PLU, à l'est autour du cours d'eau de la Mauldre, à l'ouest sur le périmètre du Bois de Villiers et du Fond des Granges. Aucun Espace Naturel Sensible n'est identifié par le Conseil départemental des Yvelines sur la commune. Aucune Forêt de protection n'est identifiée sur la commune.
---	---	--

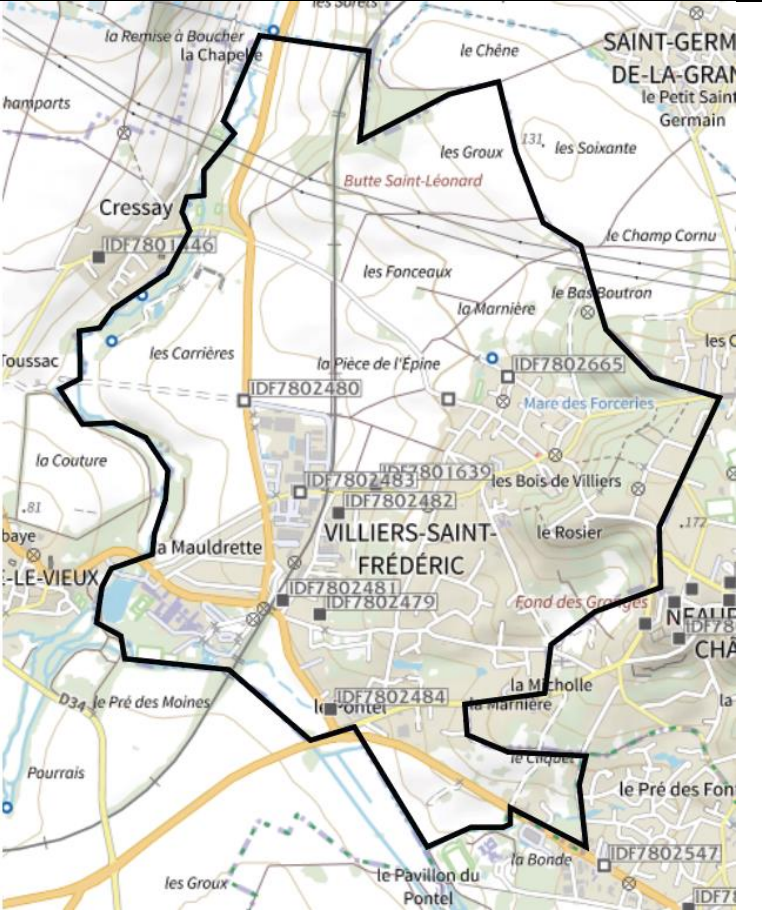
4.2. Paysages, patrimoine naturel et bâti




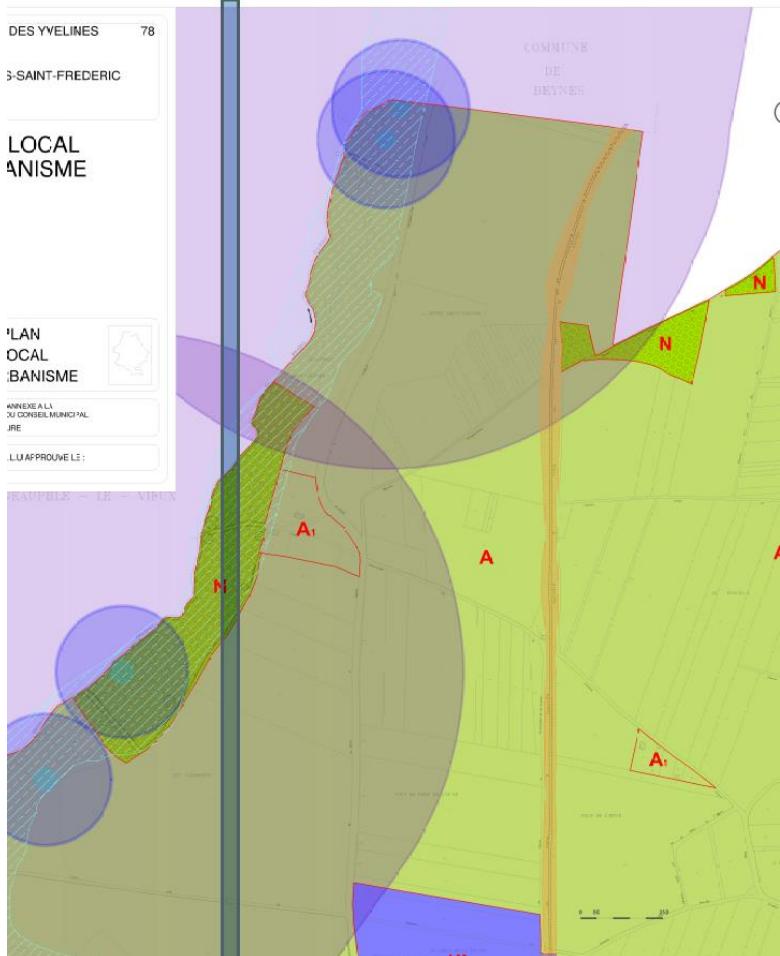






Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et leurs périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, sites archéologique) ?		X	La commune ne compte pas de monument historique ou inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. En revanche, le sud de son territoire se situe dans le périmètre de protection du Château de Pontchartrain, situé à Jouars-Pontchartrain. La Place Foch (Jouars-Pontchartrain), également classée comme site patrimonial remarquable se situe à environ 530m de la limite communale également. La commune se situe à environ 3km du Château de Plaisir et de l'Eglise Saint Pierres, 2 monuments historiques situés à Plaisir.

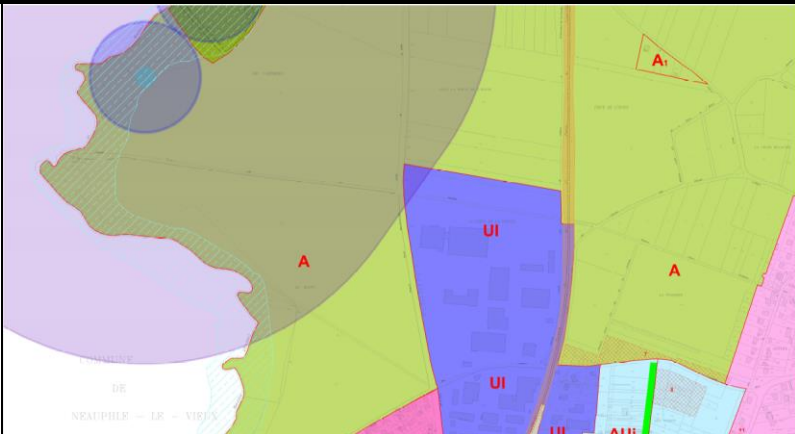
		 <p>Sites patrimoniaux remarquables (Source : Atlas des patrimoines)</p>
<p>Site classé ou projet de site classé et son intégration dans le milieu ?</p>	<p>X</p>	<p>La commune de Villiers-Saint-Frédéric ne compte pas de site classé ou de projet de site classé sur son territoire. Le site classé le plus proche situe à environ 3,5km, il s’agit du château de Plaisir.</p>  <p>Sites classés (Source : Atlas des patrimoines)</p>
<p>Site inscrit et son intégration dans le milieu ?</p>	<p>X</p>	<p>La commune de Villiers-Saint-Frédéric ne compte pas de site inscrit ou de projet de site inscrit sur son territoire. 2 sites inscrits se situent à proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Vallée de Guyonne à environ 4,1km - Le centre ancien de Montfort-l’Amaury à environ 4,5km  <p>Sites inscrits (Source : Atlas des patrimoines)</p>

<p>Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) ?</p>		<p>X</p>	<p>Villiers-Saint-Frédéric ne compte pas de ZPPAUP ou d'AVAP sur son territoire communal.</p> <p>La limite Est du territoire est limitrophe de l'Aire de mise en valeur du patrimoine des sites patrimoniaux de Neauphle-le-Château.</p>  <p>AVAP (Source : Atlas des patrimoines)</p>
<p>Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ?</p>		<p>X</p>	<p>La commune de Villiers-Saint-Frédéric n'est pas intégrée dans un Plan de sauvegarde et de mise en valeur.</p>
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (Scot, SDRIF...) ?</p>		<p>X</p>	<p>La carte du SDRIF identifie les perspectives paysagères suivantes à préserver et valoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bois de Villiers à l'est du territoire - Un front urbain d'intérêt régional sur le sud du territoire - Une continuité herbacée au nord-ouest du territoire - La Mauldre sur la limite ouest de la commune  <p>Carte de destination générale (Source : SDRIF)</p>
<p>4.3. Sols et sous-sol, déchets</p>			

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs concernés ou à proximité par la procédure d'urbanisme en cours ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL) ?	X		<p>Deux sites BASOL sont identifiés sur la commune :</p> <p>SSP040051301 - DM AUTO 78 – Exploitation de récupération de véhicules hors d’usage, activité terminée.</p> <p>SSP00080300 – SUPERMARCHÉ CHAMPION AMIDIS – Station-service -</p>  <p style="text-align: center;"><i>Sites BASOL (Source : Georisques)</i></p>
Anciens sites industriels et activités de services (base de données BASIAS) ?	X		<p>La commune compte 8 anciens sites industriels et activités de service sur son territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • IDF7802480 – DOLMA SA – Fabrication d’éléments en métal pour la construction, en activité depuis 1968 • IDF7802478 – IDVU et Renault ECTOILE – SOCIETE CREOS – SOCIETE CTV – Fabrication de carrosseries et remorques, en activité depuis 1967 • IDF7802483 – DM AUTO 78 – Démantèlement d’épaves, récupération de matières métalliques, recyclables, en activité • IDF7802482 – DAY INTERNATIONALE France, JOHNSON ET JOHNSON, EXTRACORPOREAL – Transformation et stockage de produits chimiques, en activité depuis 1987 • IDF7802481 – COMBUSTIBLES EEUSTACHE – Dépôt de liquides inflammables, activité terminée • IDF802479 – HENKEL ECOLAB France, PAC – Fabrication de savons, détergents et produits d’entretien, activité terminée. • IDF7801639 – PRESSING LEWCZAK – Blanchisserie-teinturerie, en activité depuis 1969 • IDF7802665 – SOLTEX – Imprimerie et services annexes, activité terminée

			 <p style="text-align: center;"><i>Sites BASIAS (Source : Georisques)</i></p>
Carrières et/ou projet de création ou d'extension de carrières ou comblement ?		X	La commune ne compte pas de carrière sur son territoire.
Projet d'établissement de traitement des déchets ?		X	Aucun projet d'établissement de traitement des déchets n'est prévu.

4.4. Ressource en eau									
Captages : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure en cours ?						
Périmètre de protection (immédiat, rapproché, éloigné) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		<p>Plusieurs périmètres de protection sont identifiés sur le territoire communal autour des forages. Ces périmètres de protection concernent les zones A et N du PLU.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Servitudes d'utilité publique</p> <p>AS1-Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;"></td> <td>Périmètre de protection immédiat</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"></td> <td>Périmètre de protection rapproché</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"></td> <td>Périmètre de protection éloigné</td> </tr> </table> </div> 		Périmètre de protection immédiat		Périmètre de protection rapproché		Périmètre de protection éloigné
	Périmètre de protection immédiat								
	Périmètre de protection rapproché								
	Périmètre de protection éloigné								

			 <p>Source : PLU de Villiers-Saint-Frédéric</p>
Qualité des cours d'eau et nappes phréatiques ?		X	<p>Villiers-Saint-Frédéric fait partie du bassin versant de la Mauldre, qui s'étend sur 66 communes, et est géré par le COBAHMA (Comité de bassin hydrographique de la Mauldre et de ses affluents), sous l'égide du conseil général des Yvelines.</p> <p>Un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E) a été mis en œuvre par le COBAHMA. Il a été approuvé en 2015.</p> <p>Le bassin versant est composé uniquement de cours d'eaux privés, dont le lit appartient aux riverains.</p> <p>Villiers-Saint-Frédéric est au cœur du bassin versant (30% du territoire des Yvelines et 30% des habitants) et borde l'est de l'élément principal du réseau, la rivière « La Mauldre » affluent de la Seine de 35,4km.</p> <p>Dans ce vaste bassin, la Mauldre reçoit en rive gauche, aux environs de Villiers-Saint-Frédéric et de Neauphle-le-Vieux, deux ruisseaux qui descendent de la forêt de Rambouillet et irriguent des zones rurales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Guyonne (12km) qui arrose Les Mesnuls et Mareil-le-Guyon • Le Lieutel (15,3km) <p>En rive droite, le ru d'Elancourt (6,6km) qui se jette dans la Mauldre à la limite sud-est de la commune, vient d'une zone plus urbanisée.</p> <p>C'est le S.I.E.M.M (Syndicat intercommunal des eaux de la Mauldre moyenne) qui assure l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable à Villiers-Saint-Frédéric et Neauphle-le-Château, ainsi que l'entretien, le renforcement, l'extension et la mise aux normes des réseaux et matériels.</p> <p>Les analyses menées sur la Mauldre et la Guyonne présentées dans le rapport du SAGE de 2015 indiquent que ces cours d'eau sont en « bon état ».</p>
Présence d'un captage prioritaire Grenelle ?	X		

Usages :	Oui	Non	Si oui, précisez
----------	-----	-----	------------------

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs ? Pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages?		X	Le projet de modification du PLU pourrait avoir des impacts sur les ressources en eaux ?
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?		X	La commune est concernée par la Zone de répartition des eaux de l'Albien.
Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ?		X	Villiers-Saint-Frédéric compte une station d'épuration sur son territoire d'une capacité de 25 000 équivalents habitants (EH), en service depuis 1996. Afin de faire face aux augmentations attendues de la population, le Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Neauphle-le-Château (SIARNC) a mis en place un schéma d'évolution afin de faire évoluer la capacité de la station à 42 000 EH.

4.5. Risques et nuisances

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :

Oui

Non

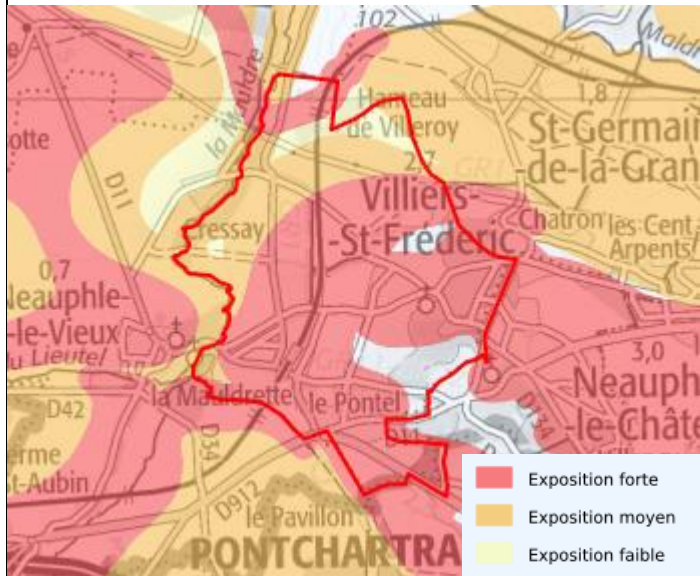
Si oui, lequel(les) ?
Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés ou à proximité par la procédure d'urbanisme en cours ?

Risques ou aléas naturels (inondations, mouvement de terrain, feu de forêts...), industriels, technologiques, miniers connus ?

X

Retrait-gonflements des sols argileux :

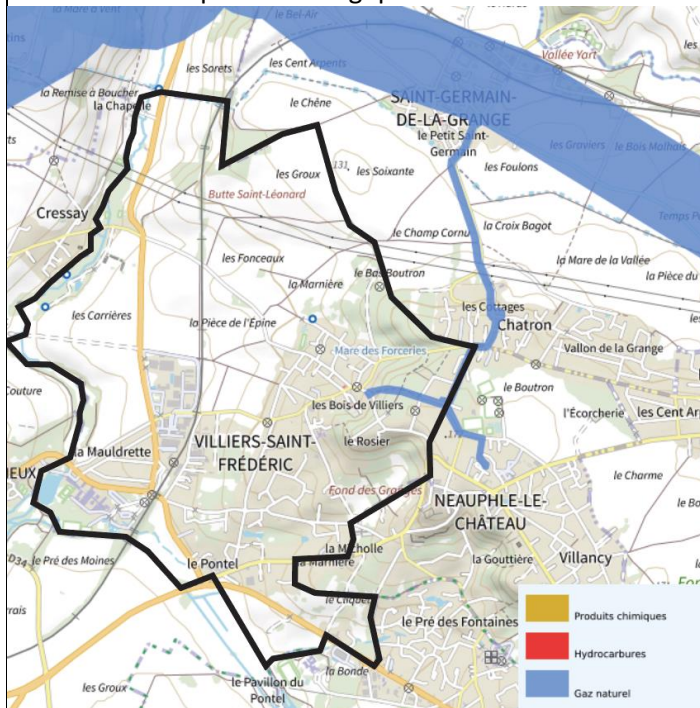
La commune est soumise à un risque fort de retrait-gonflement des sols argileux, sur une majeure partie de son territoire. Le nord-est de la commune est soumis à un risque moyen.



Risques de retrait-gonflement des sols argileux (Source : Georisques)

Canalisations de matières dangereuses :

Une canalisation de gaz naturel traverse la commune à l'est et constitue un risque technologique.



Canalisation de matières dangereuses (Source : Georisques)

			Incidences sur les populations exposées et leurs sensibilités : Aucune
Plans de prévention des risques (<i>naturels, technologiques, miniers</i>) approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		La commune n'est pas soumise à un TRI (Territoire à risque important d'inondation). En revanche, en raison des crues historiques qui ont eu lieu sur son territoire (3) au XXème siècle, elle est soumise à un PPRI : Plan de prévention des risques d'inondation de la Mauldre approuvé le 18 septembre 2006.
Nuisances connues (<i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?		X	Non.
			Incidences sur les populations exposées et leurs sensibilités : Aucune
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ? Plan de protection du bruit dans l'environnement ?		X	La commune est soumise à un arrêté préfectoral relatif au classement acoustique des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit en date du 10 octobre 2000 concernant la totalité de la RN12, la RD11 sur deux tronçons et la RD 191 sur deux tronçons.
		X	Incidences sur les populations exposées et leurs sensibilités : Aucune

4.6. Air, énergie, climat			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
Enjeux spécifiques relevés climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?	X		La modification de PLU n'a pas d'impact sur les orientations du SRCAE.
Présence d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET), Agenda 21, réseaux de chaleur, politique de développement des ENR ?		X	La commune de Villiers-Saint-Frédéric est concernée par le Plan Climat –Air Energie Territorial des Yvelines approuvé en 2018. La modification n'a pas d'impact sur les orientations du PCAET.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	

4.7. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain		
	Incidence de la zone nouvellement ouverte	Incidence de l'ensemble du PLU
Stratégie de maîtrise de la consommation d'espaces (naturels, agricoles et forestiers)		
Quels sont les objectifs du projet de PLU en matière de maîtrise de la consommation d'espaces agricole, naturel ou forestier ? Quels sont les espaces dédiés à la densification/à l'urbanisation ? Quels sont les espaces préservés d'urbanisation ?	La procédure de modification du PLU n'ouvre pas à l'urbanisation de nouvelles zones. Dans les zones AUa et AUb, le règlement et les OAP sont adaptés pour tenir compte d'une évolution programmatique.	La procédure de modification du PLU ne consomme pas d'espaces agricoles naturels ou forestiers.
Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?	Pas d'impact	Pas d'impact
Sur quelles perspectives de développement (<i>démographique, économique, touristique ou d'équipements publics ou autre, selon la vocation de l'urbanisation envisagée</i>) du territoire s'appuient ces objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?		
Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire : oui / non ? Si oui :		
Quelle est approximativement la superficie ouverte à l'urbanisation ?	Aucune	Aucune

<p>Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant (<i>densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants...</i>) ont été préalablement examinées ? Comment le PLU traduit les orientations du SDRIF concernant l'optimisation des espaces urbanisés et à urbaniser?</p>	Pas d'objet	Pas d'impact
<p>Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (<i>sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...</i>).</p>	Aucune	Pas d'impact

5. Liste des pièces transmises en annexe

- Notice explicative de la modification
- Additif au rapport de présentation
- OAP de la Gare
- OAP Châtelaine
- Règlement modifié du PLU
- Plan de zonage modifié du PLU

6. Éléments complémentaires

que la commune souhaite communiquer (*facultatif*)

Pensez-vous qu'une évaluation environnementale est nécessaire ?

Au regard du contenu de la modification du PLU, du présent formulaire et de l'additif du rapport de présentation, nous pensons qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.